

Conditions générales de Vente :

Les présentes conditions générales de vente créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de prestations et produits conclues entre le client et la Photographe Mlle Marie-Alix de HARO. La photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

Article 1 - Objet :

Marie-Alix de Haro Photographe propose des prestations photographiques privées et publiques. Le fait de réserver une séance équivaut à la passation d'une commande par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par le photographe au client. Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation signé par le client.

Article 2 - Réservation :

La réservation d'une prestation se fait exclusivement par téléphone 06 19 83 19 12, par email contact@mariealixdeharo.com ou via le site internet mariealixdeharo.com

La réservation d'une prestation peut se faire à tout moment sous réserve de disponibilité de la photographe.

Toute réservation passée par le client fera l'objet d'un contrat qui devra être renvoyé, accompagné des CGV et du contrat de cession de droits à l'image, signés et ce dans un délai de 10 jours à compter de la date d'envoi des documents par mail.

Pour les mariages, un acompte de 30% de la somme globale devra être joint au contrat signé.

A défaut du paiement de cet acompte dans les 10 jours à compter de la date d'envoi des documents (devis, CGV, cession de droits à l'image), la réservation ne sera pas prise en compte.

Le contrat établi précisera le lieu, la date, la prestation choisie avec ses éventuelles options, le tarif et les horaires.

Le contrat initial signé par le Client continuera à lier les deux parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui.

Si lors d'une commande précédente, le Client n'a pas respecté ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de service pourra lui être

opposé sauf s'il règle comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ne lui sera accordée.

Article 3 - Tarifs :

La Photographe se réserve le droit de modifier ses tarifs et prestations à tout moment.

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la signature du devis et s'entendent hors taxe (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Les devis établis par La Photographe sont valables pour la durée qu'ils précisent ; après cette date, La Photographe se réserve le droit de modifier les montants si elle le souhaite.

Au-delà de 20km du domicile de la photographe, les frais de déplacement seront facturés (0.50 cts/km).

Dans le cadre d'un mariage, l'hébergement de La Photographe est à la charge du Client, ainsi que les repas du midi et du soir si la prestation se déroule durant ces horaires.

Le nombre de photos retouchées données au Client est toujours précisé dans le contrat signé. Au-delà de ce nombre convenu, la photo supplémentaire sera facturée 10 euros.

Article 4 - Paiement :

Le paiement de la prestation s'effectuera en espèces ou par virement (RIB fourni en temps voulu).

Pour un reportage de mariage, le paiement se fait en trois fois : 30% à la signature du devis, 50% 2 mois avant le jour J et 20% le jour J.

Pour les autres prestations, l'intégralité de la somme due devra être réglée le jour de la séance photo (par virement ou espèces).

En cas de vente à distance, la Photographe informera le Client que les clichés ou autre produit sont prêts à être livrés par la voie convenue et la livraison s'opérera au moment de la réception du règlement.

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du Code de commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes.

Article 5 - Obligations de la Photographe :

La Photographe a l'obligation de mener sa mission à bien, selon les termes convenus dans le contrat par les parties et dans les règles de l'art.

Elle s'engage également à livrer sa prestation dans le délai convenu .

Elle s'engage par ailleurs, en cas d'empêchement, de maladie ou d'accident, à prévenir immédiatement le client et à reporter la séance selon les disponibilités des deux parties, sans frais supplémentaires.

Si la séance se voit annulée en cas d'empêchement grave de la part de la Photographe, et que le report est impossible, la Photographe s'engage à rembourser l'acompte au client.

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation, empêchant la photographe de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursé, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, etc.), le client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation.

En cas de conditions climatiques dégradées comme par exemple un orage ou une tempête, La Photographe ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de la prestation initialement prévue lorsque les prises de vue doivent être réalisées en extérieur.

Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques.

Article 6 - Obligations du Client :

Le Client a l'obligation de verser le prix convenu, dans les délais prévus par cette convention.

Le Client doit également donner à la Photographe accès aux moyens suffisants pour qu'elle puisse mener à bien sa mission. Il s'engage donc en ce sens à collaborer avec la Photographe. Il est formellement interdit au client de prendre des photos avec un appareil photo, téléphone mobile ou autre appareil durant la séance, sauf autorisation donnée par La Photographe.

Le Client s'engage à être à l'heure au rendez-vous. Heure définie sur le contrat. Tout retard de la part du Client sera soustrait au temps convenu sur le devis. Au-delà de 30 minutes de retard et sans avoir prévenu La Photographe, cette dernière se réserve le droit de reporter la prestation ou d'appliquer une majoration de 30% sur le prix total de la prestation.

La séance pourra être reportée par La Photographe et ce dans les 15 jours suivants la date initialement convenue.

Le client déclare être majeurs. Le cas échéant, une autorisation parentale doit impérativement être signée avant la date de la prestation.

Le client déclare poser librement pour des photos.

Les enfants présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents. En cas de dégâts matériels causés par le client ou l'enfant ou toute autre personne présente sur le lieu de la prestation, ceux-ci devront être remboursés dans leur intégralité.

Les séances photo se déroulent au domicile du client ou en extérieur. Toute prestation reste sous la responsabilité du client.

Marie-Alix de Haro — Photographe ne pourra pas être tenue responsable des dommages causés à la personne du client ou à ses biens lors des prestations.

Article 7 – Cas de force majeure et maladie :

La Photographe se réserve le droit d'annuler une prestation en cas de force majeure ou de maladie.

Le montant de l'acompte versé (si tel est le cas) sera remboursé au Client.

Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité ni donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Article 8 - Changement de circonstances :

Si un changement imprévu de circonstances devait empêcher la réalisation de la prestation ou la rendre particulièrement onéreuse pour l'une des parties, il est convenu que les parties essaieraient de renégocier cet accord afin de rendre l'exécution de la prestation possible.

La demande de renégociation doit être adressée à la Photographe par mail ou sms, au plus tard 48h avant l'heure prévue de la réalisation de la prestation dans le périmètre de la Photographe (Monaco-Cannes) et au plus tard 7 jours à l'avance dans le cas d'une prestation réalisée hors périmètre de la Photographe.

Le message doit contenir la description des événements à l'origine du changement de circonstances, ainsi que la date de leur survenance.

En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure pour le client.

Article 9 - Sélection des photos :

A l'issue de la séance, plusieurs options s'offrent au client dans le choix des photographies retenues:

- Le client peut choisir lui-même les photographies qui lui plaisent le plus et peut ainsi, soit respecter le nombre total de photos qui seront délivrées, ou bien effectuer une sélection plus large et laisser le choix à la photographe de choisir les photos définitives dans la limite du nombre de photos délivrées selon la formule choisie
- Le client peut choisir de laisser la photographe effectuer seule la sélection des photographies

Article 10 - Post-traitement :

Aucun cliché brut ne sera donné au Client, ne pourra être exigé et La Photographe se réserve le droit de les détruire dans le délai qui lui convient. Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre à la photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. La photographe est la seule à décider du post-traitement qu'elle appliquera, sous réserve que celui-ci soit en accord avec son univers artistique pour lequel le client a réservé la séance.

Toute retouche supplémentaire demandée par le client sera acceptée ou non par la photographe qui se réserve le droit de facturer le travail supplémentaire de 10 euros par image.

Seules les photographies traitées par la Photographe seront exploitables par les deux parties.

Le client s'engage à ne pas retoucher les photographies de quelque manière que ce soit suite au post-traitement de la photographe.

Article 11 - Remise des photos :

Les photos retouchées seront livrées au Client dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de la séance.

Le délai de livraison des produits dérivés comme les albums est de 4 à 10 semaines.

Conformément à l'article 121-20-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour ces produits, considérés comme étant nettement personnalisés.

La livraison des fichiers numériques se fera sous la forme de fichier Jpeg envoyées via Wetransfer, ou seront mises en lignes sur une galerie privée accessible avec un identifiant et un mot de passe via le site internet de La Photographe.

Les autres formats de fichiers sont la propriété de La Photographe et ne seront en aucun cas remis au client.

Le délai de mise à disposition est donné à titre indicatif. En cas de retard de livraison d'un fournisseur, La Photographe ne pourra être tenue pour responsable du retard et aucun dédommagement quel qu'il soit ne pourra lui être demandé.

Le Client vérifiera les produits remis en mains propres. Aucune réclamation ne pourra être faite une fois le client parti.

Pour un envoi via La Poste, l'envoi se fait aux risques du Client. Si les travaux n'arrivaient pas ou étaient livrés abimés, La Photographe ne sera tenue en rien responsable et aucune réclamation ne pourra lui être faite et aucune indemnité réclamée.

Les délais de livraison mentionnés ne sont qu'indicatifs et peuvent éventuellement être modifiés. La Photographe ne pourra être tenue

responsable des conséquences dues à un retard de livraison ou à une perte de colis de la part du transporteur.

En cas de non réception d'un colis dans les délais indiqués, une enquête est menée auprès du transporteur et peut prendre plusieurs jours (ex : 21 jours à la Poste). Durant cette période, aucun remboursement ou renvoi ne pourra être effectué.

Article 12 - Durée de conservation :

A compter de leur livraison au client, les photographies sont conservées et archivées sous leur entière responsabilité. Le client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés.

La photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client. Les fichiers restent cependant disponibles pour une durée de 6 mois, durant laquelle ils peuvent être renvoyés une seule fois si nécessaire.

Article 13 – Propriété intellectuelle :

Les photographies réalisées sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur).

Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle de Marie-Alix de Haro Photographe et ne sont en conséquence pas libres de droits.

Seul le droit à l'image du Client lui est inaliénable.

Un quelconque usage commercial devra être précisé sur le contrat.

Toute utilisation d'une photographie, quel qu'en soit l'usage (concours, diffusion, exposition, reproduction, etc...) faite sans l'accord écrit de Marie-Alix de Haro Photographe constitue un délit de contrefaçon au sens de l'article L 335-2 du même Code.

Il est notamment interdit et punit par la loi de numériser les tirages en vue de la diffuser sur Internet ou d'en faire des reproductions (y compris dans le cadre privé), de copier et d'utiliser les images présentées sur les différents supports propres à La Photographe, de retirer par quelconque procédé la signature de La Photographe et de modifier les photos (passage en noir et blanc, recadrage, retouches diverses...) sans autorisation préalable de La Photographe.

Lorsque le client achète les fichiers numériques en haute résolution, il lui est autorisé de reproduire les fichiers et de les enregistrer sur tout support qu'il souhaite dans un seul but de conservation, uniquement pour son usage personnel et privé.

Pour toute utilisation publique, incluant les réseaux sociaux, le Client devra obligatoirement identifier la photographe sur la photo ET dans la description,

ou le cas échéant, inclure la mention "Photo : ©Marie-Alix de Haro Photographe " accompagnée du lien du site de la photographe. L'absence de mention pouvant entraîner des suites prévues par la loi relative à l'utilisation et la reproduction de toute image fixe.

Il est formellement interdit d'enregistrer ou d'effectuer des captures d'écran des photos mises à la vente sur le site. Toute photo publiée sur les réseaux sociaux avec le filigrane entraînera l'envoi d'une facture à la personne ayant publié les photos. Cette facture devra être réglée dès sa réception.

Article 14 – Droit à l'image :

La Photographe se réserve le droit d'utiliser, sauf avis contraire avant la prestation photographique par écrit du client, les photographies tirées d'un reportage ou d'une séance photo à des fins de promotion de son activité.

Un contrat de cession de droits à l'image présentant les différentes utilisations futures des photos sera envoyé au Client au moment de la réservation de la prestation.

Le Client est libre de refuser de signer le contrat. Dans ce cas, toute photo publiée publiquement (internet, réseaux sociaux, ...) par le client pourra être utilisée par la photographe.

Article 15 – Droit de rétractation :

Le Client dispose d'un délai de 7 jours de rétractation à compter du lendemain du jour de la conclusion de la commande, donc du paiement de l'acompte (quand paiement de l'acompte il y a).

Toute décision de rétractation effectuée dans le délai imparti fera l'objet d'un remboursement du montant effectivement versé.

Après ce délai de 7 jours, la somme versée pour la commande ne sera plus remboursée.

Pour un reportage de mariage, le solde restant dû sera demandé si l'annulation intervient seulement deux mois avant le mariage.

Article 16 – Annulation :

En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, il est rappelé que le montant de l'acompte ne sera pas remboursé.

Article 17 – Bons cadeaux :

Les bons cadeaux sont payables par virement ou espèces à la commande. Les bénéficiaires du bon auront 1 an pour réaliser la prestation.

Les bons cadeaux ne sont ni échangeables ni remboursables.

Les bons cadeaux seront envoyés dans un délai de 7 jours à compter de la réception du règlement.

Article 18 – Modification des CGV :

La Photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes CGV.

Les conditions ainsi modifiées seront applicables à toute commande passée après la date de modification, y compris toute commande complémentaire ou connexe à une commande antérieure.

Article 19 – Données à caractère personnel :

La Photographe s'engage à préserver la vie privée de ses clients et des visiteurs du site internet.

En aucun cas les données recueillies ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Les informations personnelles demandées au Client sont destinées exclusivement à La Photographe, à des fins de gestion administrative et commerciale.

Article 20 – Loi Applicable :

Toutes les prestations réalisées par La Photographe sont soumises à la loi française.

Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différent au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels.

Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou des prestations réalisées par La Photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce de Nice.